CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Conseil général du 4 octobre 2021

Extrait de procès-verbal

Préavis No 5 /2021 Demande d'autorisation générale de plaider législature 2021-2026

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal No 5/2021
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le préavis 5/2021 tel que présenté et d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, et ce jusqu'au 31 décembre 2026

La Présidente La Secrétaire

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN

Lara Dizerens Başak Zanon